



FICHE TECHNIQUE

191903

NETINOX VINI

NETTOYANT DETARTRANT LUSTRANT
pour MATERIELS et SURFACES en INOXYDABLE
INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES - VINICULTURES
USAGE PROFESSIONNEL

NETINOX VINI est une préparation en eau déminéralisée, à base d'acides minéraux, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19/12/2013) relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets destinés à entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Etat physique | : LIQUIDE |
| Masse volumique | : 1160 G/L ± 20 G/L |
| Couleur | : INCOLORE |
| Odeur | : FAIBLEMENT ACIDULEE |
| Réaction chimique | : FORTEMENT ACIDE |
| PH pur | : 0,8 ENVIRON |
| PH à 1% dans l'eau | : 2 ENVIRON |
| Inflammabilité | : ININFLAMMABLE |

PROPRIETES PRINCIPALES

NETINOX VINI est un **détergent, désincrustant, détartrant, lustrant.**

NETINOX VINI dissout les tartres, dépôts calcaires, tartres organiques, « pierre de lait », oxydes métalliques : rouille.

NETINOX VINI désincruste les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées, matériels en inoxydables, cuveries, installation d'embouteillage, circuits, filtres, soutireuses.

NETINOX VINI disperse les matières organiques, les amas constitués de souillures protéiques.

NETINOX VINI est utilisé en agroalimentaire, dans les cuisines, ateliers vinicoles, restaurants, salaisons, laiteries, fromageries, industries des boissons, ateliers de fabrication de plats cuisinés, viandes, poissons.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Selon le cas, procéder à un nettoyage préalable avec un produit alcalin approprié pour retirer les souillures grasses.
- Rincer les surfaces et circuits à l'eau claire avant détartrage.
- Utiliser une solution diluée de 3 à 5% dans l'eau froide ou chaude (jusqu'à 55-60°C)
- Augmenter entre 5 à 10% en fonction de l'épaisseur des dépôts et la fréquence des nettoyages.
- Maintenir en contact ou circulation, la solution de détartrage pendant 20 à 30 minutes.
- Rinçage complet contrôlé à l'eau potable selon le cas et le matériel, ensuite terminer par une désinfection terminale.



AVANT APRÈS



RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. **P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION**: rincer la bouche. **NE PAS faire vomir**. **P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)**: enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. **P304 + P340 EN CAS D'INHALATION**: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P501** Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas mélanger avec d'autres produits alcalins oxydants ou renfermant du chlore (javel).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

| |
|-------------------------------|
| EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE : |
|-------------------------------|

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.